BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 DECEMBRE 1872. 46me Année.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 18 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par O. Valeton, sur la Levée, près la rue Jackson.—Limons.

Par Stern Bros., au No. 16 de la rue de Chartres.—Effets, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, Lingerie de messieurs, Manteaux, etc.

Par Eugène Tourné, au magasin de l'importateur Ant. Lanata, à dix heures et demie, — Vins, Liqueurs, Sardines, Huile d'Olive, Savon, Champignons, etc., etc.

ATTENTION!

☞ Vente ce matin, à 10 heures et demie, aux magasins de l'importateur ANT. LANATA: Vins de Bordeaux, de Cette; Vermouth Noilly Prat, Martini Sola et Fratelli Gancia, vins de Xérès, Muscat; raisins, figues, amandes, pâtes, sardines, huile d'olive, truffes, prunes, etc. Le commerce en général trouvera donc à cette vente une occasion inespérée de s'approvisionner dans des conditions exceptionnelles. Voir à cet effet le catalogue par Eugène Tourné.

Vente de diamants, bijoux, meubles, etc. — Aujourd'hui, mercredi, 18 décembre, à 11 heures du matin, MM. Montgomery commenceront une grande vente de diamants, bijoux, meubles, billets à ordre, certificats de ville, etc., au local de l'Accommodation Bank," au coin des rues St. Charles et Perdido. La vente sera continuée de jour en jour, jusqu'à ce que tout soit écoulé, quel que soit le montant prêté sur les objets mis à l'encan. Cette vente est péremptoire et se compose de milliers d'articles utiles et précieux.

SPECTACLES.

Mercredi, 18 Décembre 1872.
St. Charles.—Fortunio.
Académie.—Flick et Flock.
Variétés.—A midi et le soir, Sea of Ice.
Salle de l'Exposition.—Concerts Strakosh.
Grand Cirque et Musée Barnum, Rocheblave et Tonti.
Musée d'Anatomie.—4 rue St-Charles.

La Tactique du Mensonge.

Les agents télégraphiques ont pris la peine de nous envoyer de Washington l'exposé fait par l'avocat-général Williams, des événements qui se sont accomplis en Louisiane. Nous les remercions de cette attention parce qu'elle nous met à même d'apprécier le procédé employé par le gouvernement pour tromper l'opinion publique dans le pays.

Cet exposé est incorrect d'un bout à l'autre; il contient des assertions controuvées: l'ordre des faits y est interverti, et les incidents les plus importants y sont omis à dessein.

Ainsi, il est faux que Longstreet et Hawkins aient jamais été élus membres du Bureau des retours dans une séance régulière du Bureau, au Mechanics' Institute, en présence du gouverneur, président ex-officio du Bureau. Ce n'est qu'après coup, c'est-à-dire après le remplacement de Herron, comme secrétaire d'Etat, par Jack Wharton et, après que le Bureau, composé alors de Warmoth, Wharton et Lynch, a eu élu MM. Da Ponte et Hatch membres du Bureau, que MM. Lynch et Herron ont imaginé de dire que, dans cette séance, ils avaient voté pour Longstreet et Hawkins. Le juge Durell, dans son arrêt, dit qu'ils ont pensé voter. Or, d'après tous les témoins présents, ce prétendu vote n'a jamais eu lieu, et on n'a connu que le lendemain, c'est-à-dire bien après l'élection de Hatch et de Da Ponte, la prétention de Lynch et Herron d'avoir voté in petto pour Longstreet et Hawkins.

Il est inexact que la Cour Suprême de l'Etat ait décidé que le Bureau des retours Warmoth fût illégal et ses actes nuls. L'ex-avocat général Belden a présenté lui-même à la Cour Suprême son successeur, M. N. Ogden et le nouveau shérif Harper a rempli ses fonctions devant toutes les Cours et les remplit encore.

Maintenant, l'avocat-général oublie complètement de mentionner la promulgation de la loi de 1872 qui, en abolissant l'ancien bureau des retours, mettait fin à toutes contestations sur la question de savoir quel était le Bureau régulier, celui de Durell ou celui de Warmoth.

C'est, cependant, là le véritable point du débat. Le juge Durell a escamoté avec soin ce point qui renversait toute sa conspiration. Il est incontestable que le gouverneur avait le pouvoir de signer cette loi, nonobstant toutes les procédures entamées, sous l'empire de l'ancienne législation, et que ce changement de législation rendait sans objet toutes ces procédures.

Comment se fait-il que M. Williams semble ignorer complètement cet incident? Il traite les lois de la Louisiane avec encore plus de dédain que le juge Durell qui a, au moins, mentionné la loi. La loi de 1872 est en vigueur. Aucune autorité judiciaire de la Louisiane ne l'a déclarée nulle ou inconstitutionnelle. Or, d'après cette loi, les retours de l'élection du 4 novembre ne pouvaient être comptés et proclamés que par une commission de cinq personnes nommées par le Sénat, ou, le Sénat n'ayant pu encore désigner ces personnes, par celles que le gouverneur a nommées pour remplir les vacances en attendant la réunion du Sénat.

Cette commission de cinq personnes a proclamé, sur les documents officiels, les retours légaux de l'élection, et la seule législature légale est celle qui a été désignée par ces retours.

Tous ces faits sont passés sous silence par M. Williams qui, au lieu d'un exposé impartial des faits n'en a donné qu'un résumé tronqué et incorrect.

La tactique des conspirateurs radicaux a, d'ailleurs, été d'entasser mensonges sur mensonges dans leurs dépêches et leurs correspondances, afin d'embrouiller tellement les faits et les points de droit que l'on n'y pût rien comprendre à Washington et au Nord.

Journaux Illustrés. — La librairie Hébert & Cie. a reçu les numéros du 30 novembre de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

Bureaux d'Emigration Française. — M. S. Tourre, 36, St-Pierre, dirigeant le Bureau d'Emigration française, trouve facilement des acheteurs pour les groceries et autres établissements commerciaux ou industriels que l'on désire vendre. On peut donc en pareil cas s'adresser à lui en toute sûreté.

La maison Pini & Bassetti vient de recevoir par le steamer Louisiana, de Bordeaux, de l'excellent vin Monterey, de P. Clermont & Co., et du cognac de Commandon & Co. Voir l'annonce.

Cigares de la Havane. — Nous recommandons à nos lecteurs MM. Ed. L. Zell & Co., négociants-commissionnaires et importateurs de Cigares et de produits de la Havane, dont le magasin est situé au coin des rues Carondelet et Canal. Si une bonne réputation, de très belles relations et une connaissance parfaite des affaires sont des éléments requis pour la réussite d'une maison de commerce, nous prédisons à MM. Zell & Co. un succès complet.

☞ Jos. B. Hubbard a en magasin, coin Remparts et Perdido, au plus bas prix de la ville, les meilleurs lits à sommier qui aient jamais été inventés à la Nouvelle-Orléans.

☞ Parmi les amers, il y en a d'insignifiants, il y en a de pernicieux, il y en a aussi, heureusement, qui se recommandent par leurs propriétés tonifiantes. Parmi ces derniers, nous signalerons les HOME STOMACH BITTERS, dont l'agence a été confiée à M. B. E. Castendyk, 32 rue Tchoupitoulas.

Une lettre de Londres nous signale un accident de voiture qui a mis un moment en danger l'ex-empereur, l'ex-impératrice et l'ex-prince impérial.

En arrivant à l'une des gares de Londres, les chevaux effrayés par le sifflet d'une locomotive, se sont emportés, et l'avant-train du véhicule a été brisé contre un poteau.

Le cocher, renversé par le choc, a été légèrement contusionné. L'ex-empereur s'en est tiré sain et sauf, la cigarette toujours à la bouche.

Revue des Journaux.

Il est beaucoup question, parmi nous, depuis la seconde élection du général Grant et l'incroyable triomphe du sénateur Kellogg, des grands principes démocratiques et du sort de la république américaine. Les adorateurs de l'ancien régime et les partisans actuels du droit des Etats promènent un regard douloureux dans le passé et attendent, avec résignation, les derniers coups des suppôts de l'absolutisme; d'autres, quoique un peu ébranlés par ce qui se passe autour d'eux, ont encore foi dans le bon sens pratique de la nation. Laquelle de ces deux classes de citoyens a raison? Le *Picayune* n'est pas de ceux qui espèrent; il donne fort aux croyants quand même et prend soin de leur expliquer, tout au long, pourquoi les illusions ne sont plus possibles. Les gouvernements tels que le nôtre, dit-il, ont toujours été renversés par les chefs militaires; cela se comprend: la république est le règne de la loi fondée sur l'opinion; le soldat, lui, a l'habitude de commander, il exige l'obéissance passive à ses ordres, quels qu'ils soient, et, à la moindre résistance, il emploie la force. L'histoire est là pour nous le prouver. Eh bien! le premier, le plus illustre de nos magistrats, George Washington, dont le patriotisme ne saurait être l'objet d'un doute, a fait, avec Alexander Hamilton, créateur de la banque des Etats-Unis, le premier pas vers la centralisation. Le succès des armes nous a ensuite valu le général Jackson qui, d'adversaire invétéré des idées de Washington, est redevenu militaire et s'est rappelé son grand sabre dès qu'il eut trouvé de la résistance; la Caroline du Sud s'en souvient. Le général Taylor a suivi l'exemple des soldats comme lui: il n'a pas attendu que le Congrès établit des gouvernements, sous les territoires nouvellement acquis, il a chargé de ce soin certains officiers de l'armée. Quant au général Grant, qui sera probablement le dernier président des Etats-Unis, il ne comprend pas la Constitution, il ne reconnait, en fait de suprématie, que celle de la force; il est aujourd'hui l'agent des capitalistes du Nord et l'instrument de leur haine, mais il pourrait, plus tard, être leur maître.

A la demande d'un grand nombre de citoyens, le *Times* reproduit son article de dimanche sur la marche des événements, la carrière des chefs radicaux qui se sont emparés des premières places de l'Etat et la composition du sénat et de la chambre des représentants. Une analyse de cette remarquable philippique a paru dans notre numé o d'hier; nous regrettons que le temps et l'espace ne nous aient point permis d'en présenter une plus complète, mais nous aurons atteint notre but si, après l'avoir lue, on s'est référé à l'original.

— Le *Times* est d'opinion que nous avons gagné un point important: la cour suprême, bien qu'elle ne nous ait pas accordé le remède qui lui était demandé, a, néanmoins, décidé que nous pourrions en appeler du décret définitif du juge Dibble. C'est parfaitement logique, ajoute notre confrère. Si la partie lésée a droit à un appel, elle ne saurait prétendre, quand une fois la manière de procéder lui est indiquée, à un ordre de prohibition qui écarterait le privilège qu'on lui laisse. Le jugement de la cour de circuit est, sans nul doute définitif. (Le *Times* cite, à l'appui de son assertion, la décision de la Cour Suprême dans l'affaire Dean vs. Thompson, 7 Wallace, 189.) Les membres de notre barreau partagent cet avis. Les manœuvres auxquelles le magistrat a eu recours à la séance d'hier sembleraient indiquer l'intention de se prononcer le plus tard possible, sur la question d'appel, mais s'il persistait dans cette voie, il fournirait de nouvelles armes dont ses victimes n'hésiteront pas à se servir à l'occasion de sa prochaine mise en accusation.

— Le *Times* consacre quelques lignes à la mémoire de Mr. E. A. Bradford qui, dit-il, était un des ornements du barreau louisianais dans ses beaux jours; un homme instruit, courtois, digne, un gentilhomme qui avait un souverain mépris pour toutes les petites finesses de la profession.

Nous arrivons enfin, à travers bien des obstacles, au *Republican*, qui a dû étonner ses lecteurs par les mots suivants tombés de la plume du rédacteur dans un moment de distraction inexplicable ou d'inquiétude: "les républicains du Nord se sont, sans doute, demandé comment il se fait que notre parti ne peut pas contrôler les affaires en Louisiane sans la présence des troupes si, comme il le prétend, il a de son côté la majorité des votants." Le journal de la rue du Camp se croit tenu de donner à ses lointains amis les renseignements nécessaires. La Nlle-Orléans, dit-il, est le foyer des mécontents, la forteresse des incorrigibles démocrates, le théâtre de toutes les violences qui menacent la paix de la société. Les républicains souhaitent de marcher et amener les autres à les suivre dans la voie du progrès sans invoquer l'appui de l'armée, mais, hélas! l'état des esprits s'y oppose.

Il faudra bien que le Nord se contente de cette réponse.

Le *National Republican*, se réjouit de la décision de la cour suprême et reproduit une dépêche de Mr Caleb Cushing qui l'annonce à Mr. Kellogg "gouverneur élu"; là dessus force commentaires désobligeants à l'adresse de Mr. Ogden et des conservateurs.

— L'organe douanier s'émeut, comme son homonyme, de l'attitude peu rassurantes des feuilles du Nord depuis que la lumière commence à se faire sur la cause de nos troubles. Il se hâte de leur affirmer que la situation ne laisserait absolument rien à désirer sans la violence des adversaires de son parti. Obéissant au mot d'ordre lancé des bureaux du grand meneur, il répète que quinze mille nègres ont été privés du droit de suffrage et que dix mille blancs ont voté pour Kellogg. *Affidavits to the front!*

Théâtre de l'Opéra. — Demain, jeudi, on donnera la fine comédie de Sardou, *Nos Intimes*, et un vaudeville, *Madame est couchée*.

Samedi, à midi, Matinée.

—On se perd en commentaires sur la manière dont la Cour Suprême envisagera les choses monstrueuses qui se passent depuis quelques temps en Louisiane; mais, quelle que soit sa décision, qu'elle nous rende ou non le gouvernement choisi par le peuple, nos lecteurs feront bien de songer à l'économie. En allant acheter leurs vêtements confectionnés et, les dames, de magnifiques robes qui s'y trouvent en ce moment, chez M. B. T. Walshe, 110, rue du Canal, leur but sera atteint.

—Le 24 novembre a eu lieu un duel entre le vicomte de Mauberneaux et M. de Kœningen, officier prussien, avant la guerre, membre du même cercle et ami de son adversaire d'aujourd'hui.

M. de Kœningen s'étant présenté à son ancien cercle, M. de Mauberneaux l'avait correctement mis à la porte.

La rencontre a eu lieu en Belgique, dans un terrain situé auprès de la propriété du prince de Croy. Le Prussien a eu l'épaule droite fracassée.

—Un duel vient d'avoir lieu à Rennes entre M. Domalain, lieutenant de vaisseau, ancien commandant de la *Légion bretonne* et l'auteur d'un pamphlet dirigé contre cette légion. Ce dernier a reçu un coup d'épée en pleine poitrine. La blessure est grave.

— Encore un trait de bienfaisance à l'actif de sir Richard Wallace:

Le généreux ami des pauvres vient de mettre à la disposition de la préfecture de la Seine 20,000 vareuses, pantalons et chemises, provenant des uniformes réformés de nos mobilisés.

Ces vêtements seront distribués aux mairies de tous les arrondissements.

— Il se chante à Paris, sur la voie publique et dans les cours, des couplets dont nous n'avons pas le texte, mais qui contiennent l'éloge de M. Thiers et tournent en même temps l'Assemblée en dérision. Il nous paraît impossible que le gouvernement ait aucune part à cette manœuvre. *(Gaulois.)*

Concerts Strakosch. — Nous complimentons notre ami, l'impresario Max Strakosch, de la magnifique compagnie de concert qu'il nous a amenée; elle ne comprend que des artistes vraiment dignes de ce nom. La soirée d'hier a été un brillant succès et nous espérons que, ce soir et demain, la grande salle de l'Exposition retentira encore sous des salves d'applaudissements répétées, comme cela a eu lieu hier, après chaque morceau du programme.

Signor Evasio Scolara a un très-agréable talent de chanteur bouffe, et il est doué d'une fort jolie voix; l'air de la *Cenerentola* a été chanté par lui avec un brio et une verve qui lui ont valu les honneurs du bis.

M. Emile Sauret, jeune violoniste français, a déjà un talent de premier ordre; il sait faire chanter son instrument avec beaucoup d'âme et il exécute, comme en se jouant, les fioritures les plus difficiles, même celles qui sont d'un goût douteux, comme dans la fantaisie de Ernst sur *Othello*. Il a fait preuve, tout à la fois, de vigueur et de délicatesse et il nous a laissé la meilleure impression.

Mademoiselle Teresa Carreno est une pianiste remarquable et qui a un style de grande école. Une exécution fort brillante, une observation consciencieuse du rhythme, une grande délicatesse dans les nuances caractérisent son talent qui est déjà très distingué et qui grandira encore. Elle sera certainement très appréciée à la Nouvelle-Orléans.

Miss Annie Louise Cary, la jeune prima donna américaine, a tenu toutes les promesses de l'affiche. Cette jeune personne a une magnifique voix de contralto, pleine, bien timbrée, égale dans tous les registres, et elle chante avec une pureté et une expression qui indiquent qu'elle a étudié à bonne école. Elle a admirablement rendu le duo de Rossini, "Mira la bianca luna," avec Mario, et son grand air de Mercadante, ainsi que la ballade "Katleen Mavourneen."

La diva Carlotta Patti a créée une véritable furour. Accueil des plus sympathiques, bravos, rappels réitérés, rien n'a manqué à son triomphe. L'enthousiasme des Louisianais a presque égalé celui des Russes, qui sont les gens les plus enthousiastes de la terre. Elle a chanté l'air "caro nome" de *Rigoletto*, puis une ballade, des variations sur un air de bravoure, de Proch, et l'Eclat de rire, d'Auber. Quelle sureté d'intonation dans les attaques les plus audacieuses, quelle délicatesse, quelle légèreté dans les vocalises, quelle perfection dans les trilles, dans les traits, les stacatti! On est constamment sous le charme et on voudrait toujours entendre cette enchanteresse. On lui a fait répéter deux fois "l'Eclat de rire."

Après avoir rendu justice aux talents jeunes et frais et à leur aurore, de M. Sauret, de Miles Carreno et Carry, après avoir salué la gloire de Carlotta Patti qui est dans tout son éclat, il nous reste à rendre un respectueux hommage, comme le public l'a fait, à une gloire sur son déclin, celle de l'illustre ténor Mario. Si l'organe a perdu son timbre, si cette voix, qui a charmé tant de générations de dilettante, présente des défectuosités, le chanteur, l'artiste est toujours le même et n'a rien perdu de cette science du chant, de ce goût exquis, de cette finesse dans les détails qui l'ont fait sacrer prince dans son art. Ce n'est plus que l'ombre du Mario de jadis, mais c'est une grande ombre qui est venue à l'extrémité de l'occident civilisé, recueillir les hommages des populations du Nouveau Monde avant de disparaître de l'horizon artistique. Ces hommages ne lui feront pas plus défaut à la Nouvelle-Orléans que dans les autres grandes villes de l'Union.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Parmi tous les candidats radicaux qui se disputent maintenant la place de sénateur des Etats-Unis, il faut compter, comme un des plus importants, Mons. Percy Bische Shelley Pinchback.

Le dictateur nègre a si bien profité des leçons qu'on lui a données, qu'il est passé maître dans l'art de duper son semblable, et qu'il se prépare à jouer un tour de sa façon à ses ex-amis Kellogg, Durell, Billings, Barber, Ray et autres, en leur soufflant l'objet de leur convoitise, à savoir: le fauteuil sénatorial. Ces messieurs l'ont élevé au pouvoir, et il en fait usage contre eux pour servir son ambition insatiable.

Décidément, le temps est à l'orage et nous allons rire!

Le comité des deux cents citoyens se réunira aujourd'hui dans la salle de la Chambre de commerce à trois heures de l'après-midi.

Des questions de la plus haute importance seront discutées.

Le grand, l'immortel Barnum, est arrivé hier dans notre ville avec son cirque monstre. Il a été s'établir rue du Canal, entre les rues Rocheblave et Tonti, où il commencera ses représentations aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi.

De tous les candidats élus par le peuple, il n'en restera bientôt plus un seul, si le dictateur Pinchback continue de ce train à les changer tous les jours pour mettre à leur place des créatures à lui.

M. E. Meunier, le candidat radical, s'est présenté hier matin devant le juge Monroe et a demandé à prendre possession du siége de la Troisième Cour de District.

Le juge Monroe a refusé positivement de céder la place, en disant qu'il avait été élu par le peuple; qu'il avait juré, en entrant en fonctions, de remplir fidèlement la mission qui lui était confiée; et que, par conséquent, il considérait comme étant de son devoir de maintenir sa position et de lutter contre la fraude.

M. E. Filleul s'est fait alors l'avocat du candidat radical, et s'est mis aussitôt à argumenter, pour prouver que son client avait droit à la place qu'il réclamait.

Le juge Monroe ne s'étant pas laissé convaincre par le plaidoyer de l'habile avocat, M. Meunier a demandé au député shérif Dick de le faire entrer en possession du siége de la Troisième Cour.

M. Dick a déclaré que son intention était d'obéir aux ordres du *juge* Meunier, et qu'il emploierait la force si le juge Monroe refusait de céder.

Ce digne magistrat s'est levé alors, en protestant solennellement contre cet abus de pouvoir, et en disant au député qu'il quittait son siége parce que toute résistance serait inutile, mais qu'il entendait maintenir ses droits.

Avant de se retirer le juge Monroe a demandé que sa protestation fut enregistrée dans les minutes de la Cour.

M. Meunier a déclaré qu'il prendrait la requête en considération.

Il semblerait, s'il faut en juger par ce que nous voyons depuis quelques jours, qu'un simple shérif a maintenant le pouvoir de reconnaitre ou de refuser de reconnaitre les juges des cours de district élus par le peuple. C'est un fait assez curieux.

Le pseudo-gouverneur a donné hier des commissions aux candidats suivants:

John Fitzpatrick, greffier de la Première Cour de District;

J. J. O'Brien, greffier de la Sixième Cour de District;

Thomas Duffy, greffier de la Cinquième Cour de District;

Charles A. Baquié, greffier de la Troisième Cour de District;

E. North Cullom, juge de la Cinquième Cour de District;

A. Saucier, juge de la Sixième Cour de District;

John McPhelin, avocat de District;

John W. Falls, juge de paix du Septième District;

S. W. Otis, juge de paix du Cinquième District;

J. W. Jones, constable du Quatrième District;

F. C. Delisle, constable du Cinquième District;

Wm. Foley, constable du Sixième District;

Harvey M. Dibble, enregistreur des naissances, des mariages et des décès;

E. Abell, juge de la Première Cour de District;

J. W. Patton, shérif de la Cour Criminelle;

Wm. P. Harper, shérif des Cours Civiles.

On dit que Pinchback a commissionné hier après-midi le maire et les administrateurs Turnbull, Brewster, Fitzenreiter, Stureken, Calhoun et Lewis. On ne sait pas encore quelle mesure il a prise à l'égard de M. Schneider.

Séance du Conseil de ville. — Le Conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Wiltz. Présents: B. M. Turnbull, administrateur du département du commerce, C. Fitzenreiter, administrateur du département des édifices publics, R. Brewster, administrateur du département de la police, H. F. Stureken, administrateur du département des assessments, et James Lewis, administrateur du département des améliorations.

Absents: Louis Schneider, administrateur du département des finances, et John Calhoun, administrateur du département des comptes publics.

Le secrétaire lit une communication du maire qui suggère au Conseil de nommer un comité de trois qui serait chargé de trouver un asile convenable pour les fous, à des conditions avantageuses pour la ville.

La communication du maire est acceptée.

M. Lewis demande que le maire soit autorisé à choisir les membres du comité de trois.

Sa motion est adoptée.

Le maire nomme de ce comité MM. Turnbull, Feitzenreiter et Brewster.

Après l'adoption de plusieurs petites ordonnances pour le paiement des comptes courants de la semaine, M. Lewis propose la résolution suivante:

Résolu, que l'avocat de la ville soit autorisé à porter de nouveau devant la Cour Supérieure de la Paroisse d'Orléans, de création nouvelle, l'affaire de Bidwell contre la ville, relativement aux places publiques, au sujet de laquelle la Huitième Cour de District présidée par le juge Elmore, avait statué déjà en faveur du demandeur, pour qu'elle soit argumentée encore devant ce tribunal.

M. Lewis dit que la charte de la ville autorise les administrateurs à disposer des places publiques.

La résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. Stureken présente la résolution suivante:

Résolu, que tous les propriétaires de charettes à bras pour le transport des bagages et des paquets, soient requis de se présenter au bureau du maire pour prendre des numéros; et que tous ceux qui violent cette ordonnance soient condamnés à dix piastres d'amende.

M. Lewis désire amender la dernière partie de la résolution et mettre, seront condamnés à payer une amende qui ne dépassera pas la somme de dix piastres.

M. Lewis demande l'adoption d'une ordonnance relative au paiement des employés du département des finances, présentée par l'ancien Conseil, le 19 novembre dernier. Adopté sans opposition.

M. Lewis présente encore le rapport du département des comptes publics, comprenant plusieurs règlements, parmi lesquels, une allocation de $11,956 07 en faveur de l'Association Charitable des Pompiers du Cinquième District, pour services rendus dans le mois de novembre.

M. Turnbull présente une pétition des laitiers de la ville adressée au maire et au Conseil, pour demander qu'il leur soit permis de faire paître leurs vaches dans les limites de la ville.

M. Lewis croit que si on accordait cette permission, l'entretien des rues dans certains quartiers deviendrait plus difficile.

La pétition est référée à l'administrateur de la police et à l'administrateur des améliorations.

Après quelques débats insignifiants, le Conseil s'ajourne.

Pseudo-Législature.

Séance du 17 Décembre 1872.

SÉNAT.

La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence de M. A. B. Harris. — 13 sénateurs présents ne forment pas un quorum.

Sur motion de M. Burch, le Sénat s'ajourne à midi.

Sont présents, MM. Anderson, Barber, Blunt, Blackburn, Brewster, Burch, Cage, Greene, Herwig, Jenks, Kelso, Mascot, Harper, Hunsacker, Noland, Pollard, Sypher, Todd, Twitchell, Wharton, Worrall et Harris.

Sur motion de M. Butler, dispense est accordée de la lecture des minutes de la séance précédente.

M. Twitchell demande permission d'introduire un bill qui autorise l'Auditeur des comptes publics à prolonger d'un mois, le terme pour le payement des taxes, et demande une suspension des règlements pour la 3me lecture et l'adoption du bill.

Sur motion de M. Jenks, le bill est référé au comité de finances.

Les communications suivantes sont reçues et lues à l'Assemblée:

M. Hunsaker—Je préviens le Sénat que prochainement je présenterai un bill à l'effet de payer graduellement la dette de l'Etat. Ce bill autorisera le secrétaire d'Etat et l'Auditeur des comptes publics à acheter des bonds qui seront détruits.

M. Brewster présente un bill demandant l'organisation d'un Bureau de santé dont la mission sera prescrite et le pouvoir défini par le Sénat.

M. Weber présente un bill au sujet de la réduction des taxes.

M. Burch annonce qu'il présentera un bill rappelant la section 3 de l'acte 21, passé à la seconde session de la Législature qui a siégé au mois de janvier dernier.

Par M. Hunsaker: Résolu que le président du Sénat nomme un comité de trois pour examiner les affaires de la Compagnie des Levées.

Par M. Cage: Résolu qu'un comité de trois choisis par le président du Sénat, examine les affaires du Bureau de la Police Métropolitaine.

Par M. Butler: Résolu qu'un comité de trois nommés par le président, examine les affaires de la Compagnie des Abattoirs.

Un Bureau composé de trois sénateurs et de cinq représentants ayant été chargé d'examiner les fraudes commises aux élections tenues à la Nlle Orléans, M. Ingraham propose d'amender cet article en chargeant le dit Bureau d'examiner les fraudes commises dans l'Etat.

L'amendement ayant été mis aux voix, est adopté.

Sur motion de M. Ingraham, le Sénat entre en séance exécutive à midi et demi.

A 1 heure le Sénat entre en séance publique pour s'ajourner au lendemain à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

74 membres sont présents.

M. Dewes, présente une résolution pour ajourner l'élection d'un sénateur aux Etats-Unis au second mardi après la réunion de l'Assemblée régulière. Le règlement est suspendu et la résolution adoptée.

La Chambre refuse de suspendre le règlement pour admettre M. O. B. Fernandez à la place de M. Fergus Fusilier qui ne se présente pas et qui n'a pas répondu à la notice du comité sur les élections.

Une résolution est présentée pour s'informer auprès du gouverneur si une législation quelconque n'est pas nécessaire pour obtenir des collecteurs de taxes, l'argent qu'ils ont reçu pour le trésor.

Mr. Bonham dit qu'il y a conspiration chez les collecteurs; qu'ils ne rendront rien et que le payement des intérêts des bons ne pouvant se faire, le crédit de l'Etat en recevra un coup terrible.

La résolution est adoptée par 61 contre 7.

M. Dewees, au nom du comité des élections, fait un rapport où il propose de donner à R. T. Thompson et John Langles les siéges de MM. J. J. Mellon et James Timony.

M. Young s'y oppose et prononce un long discours contre le rapport.

L'orateur décide qu'en effet le rapport n'est pas conforme aux clauses de la loi relatives aux élections contestées.

M. Gair soutient positivement qu'on ne s'est pas conformé à la loi.

La décision de l'orateur est que toute contestation est terminée par la résolution adoptée hier qui porte que tous les membres proclamés par le bureau de Lynch sont confirmés comme membres légaux de la Chambre des Représentants.

Le bill de $75,000 pour payer les dépenses de la session est adopté.

Les payements se feront en warrants qui ne pourront pas se vendre pour moins de 70 cents à la piastre, qui seront recevables pour taxes suivant leur valeur nominale et auront préférence sur toutes autres warrants émis.

La Chambre s'occupe alors du bill présenté par M. Keating pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer central de la Louisiane.

Nous parlerons à part de ce nouveau projet, sur lequel rien n'est statué encore et qui sera soumis de nouveau aujourd'hui à la discussion de la Chambre.

Partie de boxe a Toulouse.—Après les gifles de Marseille, dit *Paris-Journal*, voici les coups de poing de Toulouse.

Il paraît que mercredi dernier on s'est littéralement boxé au conseil municipal de Toulouse.

—"On ne trouverait d'exemple de pareille scène que dans les agitations du club le plus violent et le plus exalté," dit M. Duportal lui-même.

Allons, le radicalisme est le contraire de la musique! il n'adoucit pas les mœurs.

☞ Henriette Emilie Louise Schiller, la dernière fille du poète, est morte le 25 novembre à Greifenstein.

Elle était mariée à M. Adalbert de Gleichen-Russwurm, chambellan du roi de Bavière. Elle laisse un fils et une petite-fille.

CRIME MYSTÉRIEUX.

Nous lisons dans le *Journal du Hâvre*:

La ville de Rouen s'est trouvée, samedi matin, sous le coup d'une cruelle émotion, par suite de la nouvelle d'un double assassinat commis la veille tout près de Rouen, sur la grande route de Canteleu, vers le milieu de la côte. Un jeune garçon de dix ans et demi a été tué par un malfaiteur resté inconnu, et une jeune fille de vingt-deux ans a été laissée presque morte.

Voici les détails connus sur ce déplorable événement:

Vendredi soir, vers neuf heures, Mlle Boulard, âgée de vingt-deux ans environ, et le jeune Delphin Luce, âgé de dix ans et demi, employés chez un retordeur, rue du Pré-de-la-Bataille, ont quitté leur atelier pour se rendre, ainsi qu'ils le faisaient chaque soir, au domicile de leurs familles, à Canteleu, presque en face de l'église. Ils ont été accompagnés sur le boulevard jusqu'à la rue neuve de Canteleu par un jeune homme qui les a quittés en cet endroit.

Vers neuf heures et demie, des cris furent entendus, venant de la côte de Canteleu. Une personne, dont ils avaient appelé l'attention, prévint le père du jeune Luce, qui, cédant à un sentiment d'inquiétude, descendit la côte, accompagné de quelques voisins et du garde champêtre, qui se trouvait là.

On avait exploré la route sans rien voir, lorsqu'une mare de sang fut aperçue, et, malgré l'obscurité de la nuit, on put suivre des indices qui conduisirent jusqu'aux deux victimes que l'assassin avait traînées en dehors de la route, dans des terres labourées fort en pente.

Le malheureux père essaya de porter secours à son enfant; mais celui-ci avait succombé aux coups violents qu'on lui avait portés à l'aide d'un instrument que l'on croit être un outil de menuisier.

La jeune fille, hors d'état de se mouvoir, commençait à reprendre ses sens et faisait entendre de pénibles gémissements. Cette infortunée a été transportée au domicile de ses parents. On a transporté également le corps du pauvre enfant chez son père.

Mlle Boulard a reçu de nombreuses blessures; elle a le visage tuméfié, et elle a eu le corps déchiré par les pierres, lorsque l'assassin la traînait pour la jeter en dehors de la route.

C'est à peine si elle pouvait, hier, prononcer quelques paroles. Cependant, elle a dit, bien qu'avec peine, que l'assassin lui était inconnu, que c'était un homme fort, ayant des favoris, vêtu d'une blouse bleue, d'un pantalon gris, et portant un autre vêtement sur son bras. Elle a ajouté qu'elle s'était aperçue en montant la côte qu'un homme marchait depuis assez longtemps derrière elle. Cet homme passa devant et, s'arrêtant tout à coup, il frappa le jeune Luce avec un instrument contondant et tranchant, et si violemment que la mort a dû être instantanée.

Mlle Boulard se mit à courir, mais le meurtrier la poursuivit, l'atteignit bientôt et la frappa avec le même instrument, puis, quand elle fut renversée, il la traîna à dix mètres de là jusqu'à l'endroit où elle a été retrouvée.

Cette jeune fille avait sur elle une montre et un porte-monnaie contenant une certaine somme; ils sont restés dans ses vêtements.

Quant à l'assassin, on croit qu'il a fui vers la Seine à travers les terres.

On a reconnu des traces de pas à travers champs, conduisant directement à l'extrémité de la seconde courbe de la route. L'assassin devait faire à toute vitesse, car ses enjambées étaient longues d'au moins un mètre et demi. L'empreinte de ses pieds a été prise très exactement. Le pied gauche est plus large que le pied droit. On a trouvé dans le parcours fait par l'assassin un gant non taché de sang; mais ce ne peut être considéré comme un indice, ce gant appartenant à Justine Boulard. Un indice plus précieux, c'est la découverte d'une clanche de porte, que des ouvriers, en passant hier vers cinq heures du matin, ont ramassée.

Cet événement a causé à Canteleu une sorte de terreur, et, pendant la journée d'hier, tous les habitants s'en montraient vivement préoccupés. On donnait les plus vifs témoignages de sympathies aux deux familles si cruellement atteintes. On racontait que les deux victimes ne devaient plus faire que quelques jours le trajet qui leur a été si fatal. Le jeune garçon allait entrer dans une école et la jeune fille était près de se marier.

Comme il arrive toujours en pareille circonstance, les bruits les plus faux avaient cours dans la foule, et les versions les plus fantaisistes trouvaient des oreilles convaincues. Celle qui a pris le plus de consistance, quoique invraisemblable, accusait du crime un Prussien, un bussard de la mort. Il aurait fait la cour à Justine Boulard pendant l'occupation, et serait revenu à la nouvelle de son mariage pour se venger de son infidélité. Des habitants de Canteleu, profitant de la circonstance pour se faire valoir, déclaraient l'avoir vu dans le pays depuis quelques jours.

Un indice plus sérieux serait dans la découverte, à 500 mètres de l'endroit du crime, d'un coutre de charrue; d'autres disent une clanche de porte.

Des marchands d'églantiers, en revenant de leurs travaux, ont trouvé sur le bord de la route, du côté de la propriété de M. Prat, un morceau de fer long de 50 centimètres à peu près, et l'un d'eux l'a emporté chez lui.

M. Bernoux, commissaire de police de Maromme, apprit ce fait et se fit conduire chez les marchands d'églantiers du quartier Saint-Hilaire. Il ne tarda pas à trouver celui qui avait ramassé ce coutre et il l'a déposé au parquet. On y aurait vu des taches de sang, mais rien n'est moins certain.

Médéric Durand, le fiancé de Justine Boulard, ne quitte pas la chambre de cette infortunée, à laquelle il prodigue les soins les plus empressés.

Justine Boulard a passé une nuit agitée, et hier on craignait un transport au cerveau. La figure de Justine Boulard est encore très enflée, la victime peut à peine ouvrir les yeux. Elle a continuellement des frayeurs; pendant une de ses crises, elle a parlé d'un chien. On a attendu qu'elle fût calmée, puis on lui a demandé si l'assassin était accompagné d'un chien. Elle a répondu que oui, un petit chien blanc à long poils et dont les oreilles retombaient assez bas.

C'est là un excellent indice. On pourra mettre en présence de ce chien les personnes soupçonnées — et il y en a. — La joie du chien retrouvant son maître sera la meilleure preuve de culpabilité.

Justine Boulard avait d'abord dit que le paletot que l'assassin portait sur son bras était de couleur noire; elle a dit hier qu'il était plutôt marron foncé.

Justine Boulard qui ignore la mort du jeune Delphin Luce, demande souvent de ses nouvelles:

"Est-il aussi défiguré que moi? Peut-il marcher?"

On ne lui a pas fait part de la triste réalité et on s'abstient de la désabuser.

Il viendra à l'esprit de beaucoup de personnes que l'assassin avait un autre mobile qu'une odieuse bestialité, en tuant l'enfant, contre lequel il ne pouvait évidemment avoir aucun grief. C'est un témoin dont il voulait se défaire, parce que, sans doute, l'enfant le connaissait et aurait pu mettre la justice sur ses traces.

Comme on a pensé que l'assassin dont Justine Boulard a vu la barbe, ne manquerait pas, pour dérouter les soupçons, de se faire raser complètement, tous les perruquiers de Rouen et des environs ont reçu des ordres spéciaux.

—On annonce la mort de Mlle Duruy, fille de l'ancien ministre de l'instruction publique. Agée de dix-huit ans à peine, la pauvre fille a succombé aux suites d'une angine dont il a été impossible d'arrêter le développement.

Le mot de la fin.—S'il faut en croire les bien informés, Mme Adelina Patti daignerait venir chanter cinq fois, dans l'espace d'un demi-mois, au printemps de 1873, chez M. Verger, à Paris.

Elle se contenterait de 15,000 francs pour ce petit voyage.

C'est pour rien!

Cette nouvelle réjouira surtout les amis du marquis de Caux.

Et quand la gentille marquise versera ces 15,000 francs dans la caisse du ménage, elle pourra dire à son mari....

"Caux! Caux! ris, Caux!"

Décédée hier, à 5 heures de l'après-midi, CHARLOTTE HORTENSE LACOSTE, épouse de feu IGNACE SEYMANSKY. Ses amis et ceux de sa famille sont respectueusement priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Son corps est exposé à sa dernière demeure, No 83, rue Clouet, Troisième District.

CLOTHING

CHOIX CONSIDERABLE DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes et Jeunes Gens,

A 25 pour cent meilleur marché que partout ailleurs, chez

C. LAZARD,

Encoignure des rues Ste Anne et Vieille-Levée, En face du Marché Français et de la Place Jackson.

CLOTHING

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ l'U∴

L'installation des officiers de la Resp∴ Loge Fraternité No 20, sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ de la Louisiane aura lieu ce soir, à 7 heures précises, au local situé coin des rues St-Pierre et St-Claude.

Tous les FF∴ MM∴ de l'Orient sont fraternellement invités à assister à cette cérémonie.

Par mandement du V∴

HENRI CAMPS, M∴ M∴, Secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Bureau, No 120 de la rue de la Commune. — Le 17 de courant, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de Six Piastres par action, provenant du bénéfice des six derniers mois et sera payable après le 15 janvier 1873. Les livres de transfert seront fermés du 1er au 15 janvier, inclusivement.

Nlle-Orléans, 16 déc. 1872.

WM. S. BROWN, Trésorier.

Cuisinière.

On demande pour une petite famille une bonne CUISINIÈRE, ayant de bonnes recommandations.

S'adresser au No 84 de la rue de l'Esplanade.

En débarquement du steamer Louisiana, de Bordeaux.

80 BARRIQUES VIN ROUGE, "MONTEREY," P. Clermont & Co.

Caisses FALKCOGNAC de St Imperial Flacke Commandon & Co.

A vendre par PINI & BASSETTI, 70 & 72 rue Poeyfarre.

A Vendre,

Pour cause de départ, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville, GROCERIES. Conditions libérales.

S'adresser au Bureau d'Emigration Française, rue St-Pierre, 36, à S. TOURRE.

J. LEVOIS & JAMISON,

IMPORTATEURS

— DE —

MARCHANDISES SÈCHES ÉTRANGÈRES

126......Rue du Canal......126

NOUS avons maintenant en magasin et offrons à des prix avantageux un stock complet et choisi

D'ARTICLES DE MÉNAGE.

— Comprenant —

Toile à drap de lit, française, allemande, écossaise et irlandaise.

Toile à taies d'oreillers.

Toile damassée pour service de table, en pièce ou à la verge, en toutes largeurs.

Serviettes Doyles, serviettes en toile pour essuyer les verres, Torchons.

Nappes pour le thé. Nappes en laine pour le dessert. Nappes à miettes (crumb cloths).

Couvertures et Courtepointes de tous genres.

Etoffes pour Robes.

J. LEVOIS & JAMISON,

126......Rue du Canal......126

NOUS offrons, en ce moment, notre grande importation

Etoffes pour Robes en Laine et en Soie

à des prix excessivement bas.

Nous avons, en magasin, un grand stock choisi qui comprend:

Popelines irlandaises, dans toutes les nouvelles nuances.

Soieries de Lyon, premiers choix, de Bonnet, en noir et toutes les nouvelles nuances.

Mérinos, Cachemires, Serges, Epinglés, Draps Impératrice, Economies en laine, le tout par nos derniers arrivages.

En débarquement du steamer Louisiana, venant de Bordeaux.

100 barriques Vin Rouge Côte de Claifac, ...

... Vin Blanc GRAVES ... CHAMBERTIN, CLOS VOUGEOT, NUITS, POMMARD, ROMANÉE, ... MARIE BRIZARD & ROGER, ... PETITS POIS, ... EAU-DE-VIE, ... ABSINTHE, ... KIRSCH ... EAU-DE-VIE, COOG Père & Fils, ...

A vendre par C. CAVAROC & SON, 5 & 7 Exchange Place.

Avis.—J'informe le public que toutes les procurations, par moi, données à MM. VOISS & LIVAUDAIS, sont, dès ce jour, révoquées.

F. F. FASENDE.

Nlle-Orléans, ce 17 décembre 1872.

Avis.—Si le capitaine, ni les propriétaires, ni les agents du steamer anglais LOUISIANA ne seront responsables d'aucunes dettes contractées par l'équipage du dit steamer.

A. K. MILLER & CO., Agents.

Avis aux Consignataires. — Le steamer LOUISIANA, arrivé de Liverpool et de Bordeaux, a commencé son déchargement LUNDI 16 décembre, à son quai, pointe du Ferry Jackson. ...

A. K. MILLER & CO., Agents, Au No. 20 de la rue Carondelet.

Avis aux consignataires.—Le navire LOUISIANA, venant de Liverpool et de Bordeaux, a commencé son déchargement ...

A. K. MILLER & Co, Agents, 20, rue Carondelet.

Café-Restaurant de la Réunion du Commerce.

142......VIEILLE-LEVÉE......142

Tenu par EMILE COIN; M. LARUSQUIERE, Agent.

DÉJEUNERS et DINERS à toute heure. Huîtres, Soirées et repas de noces. Liqueurs de première qualité. On se charge de servir les repas à domicile.

Cadeaux des Jours de Fêtes.

ACHETEZ quelque chose qui soit utile et puisse servir d'ornement. C'est le moyen de ne pas gaspiller votre argent.

PIANOS—... parmi lesquels vous pourrez en choisir un.—Il y a 25 différents genres.

ORGUES, Mélodéons, Boîtes à Musique jouant de 1 à 12 airs.

Accordéons, Flutinas, Violons, Guitares, Flûtes, Cornets, Harmonicas, Livres de musique, Cahiers de musique, Albums de musique.

Magasin de Musique et Entrepôt de Pianos de

LOUIS GRUNEWALD, No 129 de la rue du Canal.

LA ESCEPCION.

400,000 CIGARES garantis importés et de la célèbre marque LA ESCEPCION, des classes suivantes: ...

GONZALES ...

B. T. WALSHE,

IMPORTATEUR et MARCHAND de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour messieurs, CHEMISES ... DESSOUS de tout genre, ...

B. T. WALSHE, 110, rue du Canal, près de Chartres.

Entrepôt de Tapis et de Rideaux,

Au No. 17 de la rue de Chartres.

A. Brousseau,

IMPORTATEUR ET MARCHAND EN GROS ET EN DÉTAIL.

TAPIS de toute espèce et de toute qualité. TOILES CIRÉES de tables et ...

Magasins Urbulines et Pontchartrain,

... Chartres et Dreuilines, ...

Gages forfaits.

GAGES forfaits au profit de la société du prêts et de gages, ...

S. L. C.

LIQUIDATION POSITIVE

— DE —

Tout le STOCK de DÉTAIL,

Jouets et Articles de Fantaisie,

DE LA

GRANDE MAISON

GUEBLÉ & NIPPERT

137, Rue du Canal, 137.

Afin de porter toute notre attention et toute la puissance de nos ressources, aussi bien que les facilités obtenues dans les marchés européens par l'intermédiaire de notre maison de Paris, sur NOTRE NOUVELLE MAISON DE GROS, pour laquelle nos articles de printemps sont déjà en route, nous avons résolu, à partir d'aujourd'hui, la liquidation de tout notre STOCK DE DÉTAIL, lequel comprend le plus bel assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE et de VARIÉTÉ qui soit aux Etats-Unis aux prix mêmes d'importation, qui sont au moins 25 % au-dessous de ceux de New-York.

Nous saisissons cette occasion pour remercier nos amis et le public du bienveillant patronage qu'ils nous accordent depuis dix-huit ans.

Nous engageons aussi nos amis, les marchands de la ville et de la campagne, à profiter de ces avantages et de faire leur choix avant que l'assortiment complet ne soit épuisé.

Nous prenons également la liberté de les informer que notre MAISON DE PARIS s'occupera d'une manière encore plus attentive que par le passé, des COMMISSIONS D'ACHAT qui lui seront confiées, notre grande expérience des marchés européens est la meilleure garantie que nous puissions offrir pour la satisfaction de leur exécution.

Guéblé & Nippert.

Maison de Commission: No. 40, rue Paradis Poissonnière, Paris.

En conséquence de ce qui précède, nous invitons TOUT LE MONDE à venir acheter, au prix coûtant, les cadeaux de Noël et du jour de l'An:

Jouets, Poupées, Boîtes à ouvrage, de fantaisie, Verrerie de Bohême, etc., Rubans, Garnitures, Franges, Guipure et Dentelle valenciennes, Bijouterie fantaisie, Porte-cigare, Cannes pour messieurs, Parapluies soie, etc., etc.

IMPORTATION DIRECTE

J. C. BERHEL,

RUE DU CANAL ... 131

NOUVELLE-ORLÉANS

THE CHEAPEST HUMAN HAIR MANUFACTORY,

GROS ET DÉTAIL.

MEUBLES.

LE MAGASIN où vous pouvez acheter, à meilleur marché, de beaux MEUBLES de salon, de chambres à coucher et de salle à manger, est celui qui porte le No. 249 de la rue Royale.

CHAS. LEE.

P. MALLARD,

51......Rue Royale......53

VIENT de recevoir, par les derniers arrivages d'Europe, un bel assortiment de Porcelaines, Biscuits, Bronzes et Articles de fantaisie du dernier goût; Meubles en marqueterie, Glaces et Miroirs de Venise et autres.

En magasin, un choix de Meubles du meilleur goût: salon, chambre à coucher, salle à manger, bibliothèques, ...; depuis les plus simples jusqu'aux plus riches, mais toujours d'une bonne exécution.

Un choix magnifique de Rideaux Robinet, Guipures et Nottingham, Etoffes à meubles, Stores, Embrasses, Passementerie, Papiers peints, &c., &c.

Le tout à des prix excessivement réduits.

Les ordres pour les travaux de tapisserie et d'ébénisterie seront exécutés dans le plus bref délai.

LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle

DE LA LOUISIANE,

Au No. 120 de la rue de la Commune.

Partage ses profits, au comptant, avec les personnes qui s'assurent chez elle ou leur accorde la réduction (rebate) régulière de prime, à leur gré.

Elle assure contre les risques d'incendie, de rivière et de mer, et paie ses pertes de mer à la Nouvelle-Orléans, à New-York, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris ou à Brême, au gré des assurés.

ASSURANCE.

LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,

A laquelle l'Etat de la Louisiane a donné une charte.

Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier.

LES personnes qui désirent s'assurer sont informées que cette Compagnie émet des polices d'assurance de la vie, sur tous les plans approuvés, à aussi bas prix qu'aucune autre compagnie. Aucune police n'est forfaite. Les pertes sont déterminées et réglées avec promptitude et libéralité.

JAMES H. LOW, Président.

Bureau du Conseil des Assureurs.

Nlle-Orléans, 5 décembre 1872.

ATTENDU que les nombreuses alarmes qui, depuis quelque temps, appellent les pompiers, indiquent qu'il y a, dans cette ville, des criminels dont l'intention est de détruire les propriétés en y mettant le feu;

Attendu que la sûreté et les intérêts de la communauté exigent que ces criminels soient découverts et punis—

Le Board des Assureurs offre une récompense de deux mille piastres pour tous renseignements qui feront arrêter et condamner les coupables à la Cour Criminelle de cette ville. Cette récompense ne s'applique pas aux personnes qui sont en prison sous l'accusation d'incendie.

JOHN YOURNES, Pour le Board des Assureurs.

ATTENTION!

Grand Déballage!

G. MONIE, No. 54 rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

— Aussi —

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, Beau choix de Jumelles de marine et de théâtre, ...

GROS ET DÉTAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

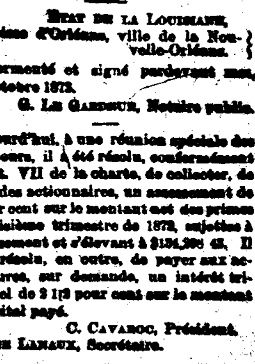

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la femme toujours jeune. ...

J. A. FREREBOUCT. HENRI CHAURANT

La seule Fabrique

DE

CONFISERIE

AU SUD

Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

Successeurs de H. TURPIN (RED STORE)

93 ... Rue Vieille-Levée ... 93

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de

CANDI

A la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Premium au Louisiana State Fair).

GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.

CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. P. Diehl.

TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

H. CHAURANT & Co., RED STORE.

93 ......Rue Vieille-Levée...... 93

ED. L. ZELL. J. R. TOSCANO.

ED. L. ZELL & CO.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, importateurs de cigares de la Havane et de produits de la Havane, au coin des rues Canal et Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lou. Lock Box 274 du Bureau de Poste.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS,

FONDÉE LE 2 JANVIER 1872.

Bureaux No. 106 rue du Canal

LA SEULE BANQUE QUI ACCORDE AUX DÉPOSANTS UNE PARTICIPATION AUX PROFITS.

Fonds Capital payé..........$500,000.

Dépôts Excédant..........$1,000,000.

Premier DIVIDENDE SEMESTRIEL déclaré le 29 juin 1872:

4½ 0/0 aux actionnaires.

1½ 0/0 aux déposants.

Bureaux ouverts de 10 heures A. M. à 4 heures P. M.

PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

DIRECTEURS:

PIERRE MASPERO,	JOHN T. HARDIE,
JOHN D. COBB,	CHARLES LAFITTE,
ADOLPHE MEYER,	ALBERT BALDWIN,
PAUL FOURCHY,	P. POURSINE,
ERNEST MILTENBERGER	

La Maternelle,

SOCIÉTÉ DE DOTATIONS, AU PROFIT DE ENFANTS, ET DE PRÉVOYANCE.

160......Rue du Canal......160

Au-dessus des Bureaux de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans.

CETTE société a pour objet de mettre en communauté d'intérêts les enfants et les personnes majeures, en les réunissant en classes distinctes suivant leur âge.

Pour amples informations, s'adresser aux bureaux de la société.

C. CAVAROC, Président.
AD. LUTTON, Secrétaire.

DIRECTEURS.

C. CAVAROC,	S. CAMBON,
C. M. HAAS,	J. ALDIGÉ,
E. F. MIOTON,	P. S. WILTZ.

Association d'Assurances Mutuelles

— DE LA —

Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 10 PASSAGE DE LA BOURSE.

TROISIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le troisième trimestre, expiré le 30 septembre 1872.

Primes d'incendie....	$221,481 10	
" de mer........	52,409 46	
" de rivières....	42,601 49	316,492 05
En moins — primes non expirées.......	$165,972 74	
En moins — primes remboursées......	281 44	166,254 18
Montant net des primes..................		$150,237 87
Pertes par l'incendie	3,898 70	
" sur mer.........	11,265 13	
" sur les rivières	332 91	
Réservé pour pertes non réglées........	27,500 00	
	$43,456 73	
Réassurance.........	265 24	
Taxes, licences et timbres Int. Rev.	7,135 00	
Dépenses générales	13,452 36	
Réfaction (rebate)...	1,541 46	
Profits et pertes.....	6,997 53	
	$73,569 33	
En plus — 3 1/3 pour cent d'intérêt pour le troisième trimestre sur le capital payé.......23,917 44		
En moins:		
Escompte et intérêt....16,799 36	5,886 45	$79,385 81
Bénéfices nets......		$70,852 59

— ACTIF —

Billets d'actions........	$ 88,222 38
En caisse..............	104,586 65
Billets et effets à recevoir............	364,732 19
Actions et Bonds......	133,945 35
Propriétés foncières..	185,934 77
Primes en voie de recouvrement......	7,070 96
Assessment de 30 pr cent sur...124,206 43	67,149 29
Total	$1,002,436 35

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

GEORGES LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 4 octobre 1872.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessment de 30 pour cent sur le montant net des primes du troisième trimestre de 1872, sujettes à l'assessment et s'élevant à $124,206 43. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 3 1/3 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
GEORGES LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

C. Cavaroc,	S. Cambon,
Chs de Ruyter,	A. Peiney,
Léon Haas, Jr.,	J. Egli,
E. F. Mioton,	P. S. Wiltz,
W. Agar,	L. Quoyeson,
	A. Thibaut.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI

DE

NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE

NORMAN & REISS, Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candie à la crême, Toute espèce de Candie nougats, ... Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, ... Bonbons fins;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX, ordinaires et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que Boîtes de fantaisie, Cornets de toutes grandeurs, Papillotes de pâte de gomme, Papillons en or et argent, Toute espèce de Jouets, Fleurs de toute qualité, Cornets d'abondance, ... Papier dentelle, etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE:

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works!

ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLONS, FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES.

BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.

A vendre par NORMAN & REISS, Seuls Agents, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 17 DECEMBRE—CLASSE No 300

20 47 21 60 42 41 24 ... 26 29 18 ...

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les bureaux de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.

Rue St-Charles, ... Nlle-Orléans. En témoignage, nous apposons notre signature ... ce 17 Décembre 1872.

H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

CHAMPAGNE Chs. FARRE REIMS.

VINS de SILLERY et CABINET, (extra dry.) En grandes et demi bouteilles, reçu par les derniers arrivages, et à vendre par

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,

Seuls Agents.

Nos. 23 & 25 RUE BIENVILLE.

CAZAUX & VERGNOLE,

73......DECATUR STREET......73

Nlle-Orléans.

A VENDRE—

LIQUEURS de première qualité françaises et étrangères.

ANISETTE Marie Brizard et Roger, ANISETTE de Hollande, ANISETTE de Chauvet de Bordeaux, CURAÇAO double de Hollande, LIQUEURS de la Grande Chartreuse, Garnier, CRÈME de Cacao, CRÈME de Vanille, CRÈME de Noyau, CRÈME de Rose, CRÈME de Moka, PARFAIT AMOUR, RASPAIL, HUILE de Vénus, etc., etc.

— Aussi —

VIN, de tous les crûs, Rouge et Blanc, en caisse et en barriques, KIRSCH, ABSINTHE, Edouard Pernod, VERMOUTH, Noilly Prat, MUSCAT, do do, CASSIS, do do, HUILE d'Olive, Plagniol, MADERE, PORTO, SHERRY, FRUITS à l'Eau-de-Vie et au Jus, SARDINES à l'Huile, CAPRES, OLIVES, PETITS POIS, etc., etc.

N. B. — Tous ces Articles sont choisis par nous dans les meilleures maisons d'Europe.

AVIS.—Tous ces articles portant de chez nous seront vendus par les marchands de la ville au prix de fabrique.

H. CLOSTERMANN. J. BAYLE

CLOSTERMANN & BAYLE,

IMPORTATEURS DE Marchandises françaises, anglaises et allemandes.

La maison la plus ancienne à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des "notions" dont elle fait une spécialité.

L'un des associés est constamment en Europe pour y faire des achats; cela donne à la maison des avantages tels qu'elle défie toute concurrence.

Le Dr. F. H. KNAPP, Dentiste,

Au No 19 de la rue Baronne.

Les dents gâtées sont pour lui l'objet d'une attention particulière. Il a le nouveau gaz liquide perfectionné qui est supérieur au gaz employé jusqu'à ce jour. Comme il est parfaitement pur, il ne fait point perdre l'insensibilité et il n'en peut résulter aucun mal. Le Dr. Knapp en démontrera les avantages aux chirurgiens et aux personnes qui désirent se faire extraire des dents sans douleur.

Maux d'Yeux et Maux d'Oreilles.

Le Dr. C. BEARD, Oculiste.

INFIRMERIE D'ORLÉANS, au No 102 de la rue du Canal. Consultations de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Belle collection d'yeux artificiels de Boissonneau.

Demande de cuisinière.

ON demande une bonne CUISINIÈRE ayant de bonnes recommandations. S'adresser au No 82, rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

Solliciteur.

ON a besoin immédiatement d'un bon SOLLICITEUR, actif et intelligent, à qui il sera donné une commission libérale. Inutile de se proposer si l'on n'a pas l'aptitude nécessaire. S'adresser, par lettre, à la poste de la Nouvelle-Orléans, adressée, "Lock Box G."

Perdu.

UN CHIEN (couchant) jaune, les pattes et les jambes blanches, ...